

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : RECRUTEMENTS DE CONTRATS SAISONNIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU BAC

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Eric, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : FIAUD Marie Annick.

Monsieur le Maire explique que la commune de Chaniers exploite le bac mis à disposition par le département sur la saison estivale. A ce titre une convention fixe les engagements de chacune des parties.

Il est proposé de recruter, comme les années précédentes, des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac, soit : 1 agent du 1er avril au 31 Octobre et 1 agent du 15 juin au 15 septembre.

Les agents saisonniers doivent être titulaires d'un brevet de natation (50 mètres) et d'une attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Ces agents seront rémunérés sur la base :

- du 8^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial pour l'agent recruté du 1^{er} avril au 31 octobre,
- du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial pour l'agent recruté du 15 juin au 15 septembre.

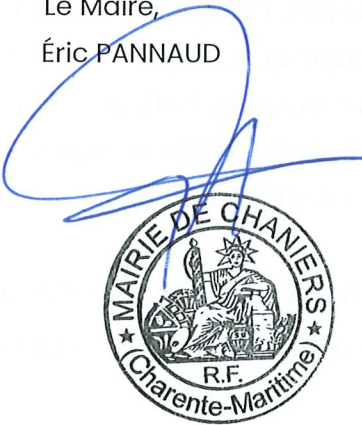
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur le recrutement des agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac et mandater Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail et les documents nécessaires à ces emplois.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric PANNAUD

La secrétaire de Séance
Marie Annick FIAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fiaud', with a horizontal line underneath.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le